

**Municipalité de Normétal
District d'Abitibi-Ouest
Province de Québec**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de
Normétal, située au 59, 1^{re} Rue, à la salle de l'hôtel de ville,
le 11 juillet 2023 à 19 h 30**

Sont présents : MM Ghislain Desbiens, maire
Gérald Lamoureux, conseiller # 3
Steve Lamoureux, conseiller # 5
Mme Monique Bouchard, conseillère # 4

Sont absents : Mme Lise Bégin, conseillère # 6
MM Nestor Dubé, conseiller # 1
Patrice Morin, conseiller # 2

Est également présente : Mme Lyne Blanchet, greffière-trésorière

1. Ouverture

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président, il est 19 h 30.

2023.07.164

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Monique Bouchard, appuyé par monsieur Steve Lamoureux et résolu d'adopter l'ordre du jour, à joutant le point 9.1 Avis de motion et présentation du projet de règlement 282.1-2023 fixant les taux de vente des terrains municipaux.

Adoptée unanimement

3. Adoption des procès-verbaux

2023.07.165

3.1 Adoption des procès-verbaux des séances extraordinaires des 6, 12, 20, 22 et 27 juin 2023

CONSIDÉRANT QUE la séance ordinaire du conseil n'a pas eu lieu, suite à un feu de forêt sur notre territoire;

CONSIDÉRANT QU'une séance extraordinaire s'est tenue au garage municipal, pour la déclaration d'état d'urgence local;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance des procès-verbaux des séances extraordinaires des 6, 12, 20, 22 et 27 juin 2023;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture des procès-verbaux;

Il est proposé par monsieur Steve Lamoureux, appuyé par monsieur Gérald Lamoureux et résolu d'adopter les procès-verbaux des séances extraordinaires des 6, 12, 20, 22 et 27 juin 2023.

Adoptée unanimement

4. Correspondance

La greffière-trésorière dépose le bordereau de correspondance.

Correspondant	Description
<i>Espace Muni</i>	Dépôt d'un montant de 3 500 \$ pour l'activité des Nouveaux arrivants et Nouveau-nés et les bacs à jardin. Nous avons déjà reçu 5 000 \$.
<i>MAMH</i>	Dépôt de la péréquation : 475 262 \$.
<i>MAMH</i>	Dépôt de la compensation des terres publiques sur notre territoire : 10 116 \$.
<i>MRCAO</i>	Dépôt de 5 061,51 \$ pour les collections – vente pour non paiement de taxes dont un a payé.
<i>Emploi d'été Canada</i>	Notre demande n'a pas été retenue. La raison c'est qu'à chaque année la demande totale de financement dépassent le budget du programme.
<i>Pompaction</i>	Suite à la visite à la Station de pompage, certaines pompes seraient à changer.

5. Trésorerie

2023.07.166

5.1 Dépôt du rapport mensuel des revenus et des dépenses

La greffière-trésorière dépose au conseil le rapport mensuel des revenus et des dépenses de la Municipalité au 30 juin 2023.

2023.07.167

5.2 Liste des dépenses incompressibles

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale dans le cadre de la séance ordinaire du 11 juillet 2023;

Il est proposé par monsieur Steve Lamoureux, appuyé par madame Monique Bouchard et résolu d'autoriser le paiement pour :

- Juin 2023 totalisant 100,27 \$ et représenté par les chèques L2300080 et L2300081.
- Juillet 2023 totalisant 45 806,42 \$ et représenté par les chèques L2300082 à L2300087.

IL EST RÉSOLU d'autoriser le paiement des salaires des employés et des élus pour la semaine 25 à 28 totalisant 26 686,58 \$ (brut).

Adoptée unanimement

2023.07.168

5.3 Approbation du paiement des factures à payer

Il est proposé par monsieur Gérald Lamoureux, appuyé par monsieur Steve Lamoureux et résolu d'autoriser le paiement des dépenses pour :

- Juin 2023 totalisant 33 478,14 \$ et représenté par les chèques C2300048 à C2300052; L2300080 et L2300081; P2300246 à P2300265.
- Juillet 2023 totalisant 57 391,41 \$ et représenté par les chèques C2300053 et C2300054; L2300082 à L2300087; P2300266 à P2300275.

Adoptée unanimement

6. Administration

2023.07.169

6.1 Avis de motion et présentation du projet de règlement 281.1-2023 décrétant un emprunt pour l'exécution des travaux de réfection de la 2^e Rue entre la 6^e et la 4^e Avenue

Monsieur Steve Lamoureux , par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 281-2023 décrétant un emprunt pour l'exécution des travaux de réfection de la 2^e Rue entre la 6^e et la 4^e Avenue.
- dépose le projet du règlement numéro 281-1.2023 intitulé Règlement décrétant un emprunt pour l'exécution des travaux de réfection de la 2^e Rue entre la 6^e et la 4^e Avenue.

2023.07.170

6.2 Dépôt du Rapport du maire sur les faits saillants

Il est proposé par madame Monique Bouchard, appuyé par monsieur Gérald Lamoureux et résolu :

QUE suite au Rapport financier 2022 et du rapport du vérificateur externe, il y a dépôt du Rapport du maire sur les faits saillants ;

QUE ledit rapport soit envoyé par courrier aux citoyens de la municipalité;

RAPPORT DU MAIRE

Faits saillants du rapport financier et du rapport externe du vérificateur

Année 2022

Chères citoyennes, Chers citoyens,

En vertu des dispositions de l'article 176.2.2. du Code municipal du Québec, je vous présente les faits saillants du rapport financier de 2022. Ce rapport vous informe sur les points suivants :

1. Les états financiers de l'année 2022 et le rapport externe du vérificateur.
2. Les principales réalisations de l'année 2022.

1. LE RÉSUMÉ FINANCIER 2022 ET LE RAPPORT EXTERNE DU VÉRIFICATEUR

1.1 Résumé financier 2022

Revenus et dépenses

Le rapport financier consolidé au 31 décembre 2022, préparé par la firme comptable Daniel Tétreault, CPA Inc., nous indique que les revenus d'investissement et de fonctionnement de la municipalité ont atteint 1 579 873 \$ tandis que les dépenses ont été de 1 337 424 \$.

En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales (amortissement, financement à long terme, remboursement, affectation, etc.), les états financiers indiquent que la Municipalité a réalisé en 2022 un surplus de fonctionnement à des fins fiscales de 10 183 \$.

	Budget 2022	Réel 2022
Revenus	1 349 129 \$	1 579 873 \$
Charges	(1 050 316 \$)	(1 337 424 \$)
Excédent de l'exercice	298 813 \$	242 449 \$
Moins les revenus d'investissement	(36 000 \$)	(234 881 \$)
Excédent de fonctionnement avant conciliation à des fins fiscales	262 813 \$	7 568 \$
Amortissement		251 834 \$
Remboursement dette à long terme	(41 549 \$)	(41 558 \$)
Activités d'investissement	(221 264 \$)	(207 661 \$)
Excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	0	10 183 \$

1.2 Le rapport externe du vérificateur

Daniel Tétréault, CPA Inc. a audité les états financiers consolidés pour l'exercice 2022 de la municipalité conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. Selon le rapport de l'auditeur indépendant signé le 3 mai 2023, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Normétal au 31 décembre 2022, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (de sa dette nette) et de ses flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadienne pour le secteur public.

2. LES PRINCIPALES RÉALISATIONS DE L'ANNÉE 2022

2.1 Résumé des principales réalisations

- ✚ Achat d'un foyer pour les sentiers pédestres;
- ✚ Achat de 2 balançoires pour le Parc Michelle-Desmarais;
- ✚ Achat d'un radar pédagogique (installé en 2023 à l'entrée du village);
- ✚ Achat de 3 silhouettes d'enfants pour la sécurité routière (elles seront installées en 2023 à des endroits stratégiques);
- ✚ Achat de 2 défibrillateurs (Un est installé la Salle des loisirs et un en prêt lors d'activités);
- ✚ Achat d'un téléviseur pour la salle du conseil;
- ✚ Achat de 2 casques pour le SSI;
- ✚ Achat de 6 radios pour le SSI;
- ✚ Achat de deux habits de combat pour le SSI;
- ✚ Achat de 4 bornes-fontaines;
- ✚ Travaux d'asphaltage et de trottoirs;

3. CONTRIBUTIONS GOUVERNEMENTALES ET INVESTISSEMENTS MUNICIPAUX

3.1 Dans le cadre du programme de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023, voici les dépenses engendrées jusqu'au 31 décembre 2022:

Calcul du total des investissements à réaliser dans le cadre du programme TECQ 2019-2023

- A - Population selon le décret de la population pour l'année 2019 : 800
- B - Seuil minimal d'immobilisation à maintenir / durée du programme : 200 000 \$
- C - Contribution gouvernementale (montant visé par la programmation de travaux) : 981 576 \$
- D - Total des investissements à réaliser : 1 181 576 \$

Voici la programmation des travaux approuvée par le MAMH en date du 28 décembre 2022.

- Travaux de priorité 1 - Installation, mise aux normes et mise à niveau des équipements d'eau potable et d'assainissement des eaux (141 805 \$)

Détails des travaux programmés : Étude d'un consultant en ingénierie.

Étude de débit et géotechnique.

Étude pour réduire les eaux de captage/infiltration avant les travaux d'assainissement des eaux usées et support technique pour le projet PR1-1.

Évaluation et travaux requis au poste d'aqueduc existant afin de connaître les bons débits en eau potable pour le projet PR1-2.

- Travaux de priorité 2 - Études visant à améliorer la connaissance des infrastructures municipales (107 420 \$)

Détails des travaux programmés : Révision afin de compléter la réfection de conduites dont certains tronçons permettront de réduire l'apport en eau d'infiltration et captage.

Plan d'action pour raccordement inversé. Ce plan est requis pour permettre d'obtenir des subventions auprès du MAMH dans le projet PR2-2.

- Travaux de priorité 3 - Renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout (273 824 \$)

Détails des travaux programmés: Travaux sur les segments SI-10 et SI-21 pour aqueduc, égout et pluvial. Une révision du plan d'intervention est programmée pour le projet PR3-1.

Travaux à compléter pour les bordures, pavage et aménagement, acceptation et plans finaux, localisation : 4^e, 7^e et 9^e Avenue dans le projet PR3-2.

- Coût total des travaux - priorités 1 à 3 (523 049 \$).

Ghislain Desbiens

Maire

Adoptée unanimement

2023.07.171

6.3 Renouvellement du contrat (entente de location) avec monsieur Jean Bergeron

Il est proposé par monsieur Steve Lamoureux, appuyé par madame Monique Bouchard et résolu de renouveler le contrat pour une entente de location avec monsieur Jean Bergeron selon les mêmes conditions et d'autoriser la directrice générale à signer ladite entente.

Adoptée unanimement

2023.07.172

6.4 Formation : Favoriser l'acceptabilité sociale et contre le « pas dans ma cour »

Il est proposé par monsieur Steve Lamoureux, appuyé par monsieur Gérald Lamoureux et résolu d'autoriser la directrice générale Mme Lyne Blanchet à assister à la formation *Favoriser l'acceptabilité sociale et contre le « pas dans ma cour »*, le mercredi 6 septembre 2023 en ligne, dépense de 236,22 \$ \$ à imputer au poste budgétaire 02-130-00-454-00.

Adoptée unanimement

7. Travaux publics

2023.07.173

7.1 Octroi du contrat pour des travaux de réparation des infrastructures municipales (égouts sanitaires) sur la 1^{re} rue

CONSIDÉRANT QU'aucun entrepreneur n'a soumissionné pour les travaux de réparation des infrastructures (égouts sanitaires) sur la 1^{re} Rue;

CONSIDÉRANT QUE Construction Ubic Inc. a obtenu le contrat pour la réfection de la 2^e Rue entre la 6^e et la 4^e Avenue;

CONSIDÉRANT QUE Construction Ubic Inc. peut faire les travaux de réparation, car la mobilisation sera déjà sur place;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité fourni les tuyaux;

CONSIDÉRANT QUE les employés des travaux publics sont disponibles pour accompagner l'entrepreneur pour effectuer les travaux;

Il est proposé par madame Monique Bouchard, appuyé par monsieur Steve Lamoureux et résolu d'octroyer le contrat pour des travaux de réparation des infrastructures municipales (égouts sanitaires) à Construction Ubic Inc., sous forme de dépenses contrôlées à imputer au poste budgétaire 03-310-13-722-00.

Adoptée unanimement

2023.07.174

7.2 Engagement – Emplois d'été pour étudiants

CONSIDÉRANT le départ de M. Déreck Babineau;

CONSIDÉRANT QUE M. Dylan Papineau s'est présenté suite à l'affichage du poste sur le Facebook municipal;

Il est proposé par monsieur Steve Lamoureux, appuyé par monsieur Gérald Lamoureux et résolu d'engager M. Dylan Papineau au poste de préposé à l'entretien des parcs et des pelouses, en date du 3 juillet 2023, dépense à imputer au poste budgétaire 02-701-50-141-20.

Adoptée unanimement

8. Sujets divers (varia)

2023.07.175

8.1 Avis de motion et présentation du projet de règlement 282.1-2023 fixant les taux de vente des terrains municipaux

Madame Monique Bouchard, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 282-2023 fixant les taux de vente des terrains municipaux;
- dépose le projet du règlement numéro 282-1.2023 intitulé Règlement fixant les taux de vente des terrains municipaux.

9. Période de questions

2023.07.176

10. Fermeture de la séance

Il est proposé par monsieur Steve Lamoureux, appuyé par madame Monique Bouchard et résolu de clore la séance, il est 20 h 05.

Adoptée unanimement

Ghislain Desbiens, maire

Lyne Blanchet, greffière-trésorière

Je, Ghislain Desbiens, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».